



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 12 AOÛT 2015 AU BUREAU DE LA RÉGIE SISE AU 688, CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.

PRÉSENCES :

M. Gilbert Brassard	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Déborah Bélanger	Rivière-Rouge
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Guylaine Berlinguette	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. André Genest, substitut	Morin Heights, Wentworth Nord
M. Serge Chénier	Lac Tremblant-Nord, Barkmere, Mont-Tremblant
M. Georges Décarie	Nominique
M. Jean-François Delisle	Val-des-Lacs, Lantier, Ivry-sur-le-Lac
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Lac-des-Seize-Îles, Saint-Adolphe d'Howard
M. Kenneth Hague, substitut	Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts
M. Jean-Pierre Monette	Amherst, La Minerve
Mme Monique Monette Laroche, Substitut	Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs
M. Jean-Louis Ouellette	L'Ascension
M. Ronald Provost	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Danielle St-Laurent	Lac Supérieur, Sainte-Lucie des Laurentides

ABSENCES :

M. Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Estérel
-----------------------	--

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30, le président, M. Gilbert Brassard, souhaite la bienvenue à tous,

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS VERBAUX**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015**
4. **DÉVELOPPEMENT**
 - 4.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
 - 4.1.1. Suivi
 - 4.2. **Matières organiques**
 - 4.2.1. Choix de scénarios
 - 4.2.2. Comité de travail
 - 4.3. **Déchets non conformes**
5. **CORRESPONDANCES**
6. **GESTION DES RESSOURCES**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 6.1. **Gestion des ressources financières**
 - 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 juillet 2015
 - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental
 - 6.1.3. Achat d'équipement
 - 6.1.4. Municipalité qui avise la RIDR après le 30 juin, pour la collecte des MO (impact sur le budget)
 - 6.1.5. Octroi des appels d'offres
 - 6.1.5.1. Broyage de bois
- 6.2. **Gestion des ressources humaines**
 - 6.2.1. Réorganisation
 - 6.2.2. Structure organisationnelle
 - 6.2.3. Présentation de l'organigramme
 - 6.2.4. Assurance-groupe – adhésion à un achat regroupé
7. **OPÉRATION**
 - 7.1. **Dépôts des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
 - 7.2. **Mandat à la firme N. Sigouin Infra-Conseils**
8. **ENVIRONNEMENT**
9. **COMMUNICATION**
 - 9.1. **Publicité écocentre de la Rouge**
10. **INFORMATION**
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. André Genest, appuyée par Mme Déborah Bélanger, il est résolu :

R.3294
15.08.12

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

R.3295
15.08.12

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2015, en modifiant le 4^e alinéa de la résolution R.3286 15.05.27 comme suit :

Ancien texte	Nouveau texte
que les élus et membres du comité consultatif participent à l'évaluation de la grille d'analyse pour le choix des meilleurs scénarios;	que les élus et membres du comité consultatif participent à l'évaluation des meilleurs scénarios, suite à la recommandation du comité technique;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

4. DÉVELOPPEMENT

4.1. PGMR conjoint 2016-2020

4.1.1. Suivi

La section des 19 mesures (activités, coûts et échéancier), pour les années 2016-2020, a été présentée aux maires et directeurs généraux des MRC Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays d'en Haut.

Les parties 1 : Description du système régional de GMR, partie 2 : Diagnostic territorial et partie 3 : Description des mesures sont terminées.

La partie 4 : Description du système de suivi et surveillance est en cours.

Avant le 31 octobre 2015, chacune des MRC doit adopter le projet du PGMR conjoint.

4.2. Matières organiques

4.2.1. Choix de scénarios

Compte tenu de la rigueur des études et des évaluations effectuées au cours des derniers mois;

Compte tenu que le comité des matières organiques restreint et représentatif de chacun des territoires a poursuivi l'évaluation en profondeur des scénarios;

Compte tenu du consensus établi au sein du comité des matières organiques à chacune des étapes d'évaluation.

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

De retenir les scénarios 4B, 4D et 7D, tel que décrit dans le tableau ci-après, pour la poursuite de la démarche

Scénarios		Compostage			Centre de transfert pour les matières résiduelles
		Lieu (*)	Technologie utilisée	Capacité (2033)	localisation
S4-B	Compostage dans le sud, 100% des MO	Chertsey (35)	Selon le lieu	14 352	Ste-Adèle / RIDR
S4-D	Compostage dans le sud, 100% des MO, version optimisée	Brownsburg: (3)	Selon le lieu	933	Ste-Adèle / RIDR
		Chénéville: (16)		4 241	
		Cherstsey: (9)		9 178	
		Chertsey: (7 mun. Uti. Centre de transfert)			
S7-D	Compostage au nord en système hybride et au sud au privé (ICI MT au privé)	Brownsburg: (10)	Selon le lieu	7 166	Ste-Agathe
		Cherstsey: (9)		2 945	
		Chénéville: (6)		571	
		RIDR (10)	Piles statiques et aération forcée dans l'ancien centre de tri	2 671	non

* : Nombres de municipalités



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

en tenant compte des orientations suivantes :

- voir la possibilité de jumeler les éléments des 3 scénarios;
- comme la méthode d'analyse par pondération démontre un avantage pour les sites publics, le comité recommande de continuer l'analyse sans toutefois exclure les sites privés.
- tenir compte des nouvelles résolutions de la MRC des Pays d'en Haut qui consiste entre autres à effectuer une étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de transbordement / transfert des matières résiduelles et imposer une réserve foncière sur deux lots, aux fins d'une acquisition possible et éventuelle à des fins d'implantation et d'exploitation d'un centre de transbordement.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2.2. Comité de travail

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

De confier la suite des vérifications et des analyses des scénarios retenues, au comité restreint actuel, composé de M. Jean-François Albert, M. Joël Badertscher, Mme Julie Godard, Mme Nathalie Rochon M. Denis Savard, Mme Rose-Marie Schneeberger et Mme Marlène Perrier. Étant sur le comité restreint, le représentant de la MRCPDH M. Joël Badertscher pourra donner les informations sur l'état d'avancement de l'étude pour la réalisation d'un centre de transbordement/transfert des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3. Déchets non conformes

Dépôts du bulletin des déchets non conformes.

5. CORRESPONDANCES

- 5.1. MRC des Pays d'en Haut (Déclaration de compétence – gestion des matières résiduelles)
- 5.2. MRC des Pays d'en Haut (Imposition d'une réserve foncière)
- 5.3. MRC des Pays d'en Haut (Mandat pour une étude de faisabilité pour un centre transbordement / transfert)
- 5.4. Ville de Mont-Tremblant (déclaration d'intention pour la collecte des matières organiques pour 600 portes);
- 5.5. Municipalité de Lac-des-Seize-Iles (Adhésion à la collecte des matières organiques - mai 2016);
- 5.6. Municipalité de Piedmont (Adhésion à la collecte des matières organiques - mai 2016);
- 5.7. Municipalité de Wentworth-Nord (Adhésion à la collecte des matières organiques - mai 2016);
- 5.8. Municipalité de Val-David (Adhésion à la collecte des matières organiques - juillet 2016);
- 5.9. Ministère des Transports (Avis de transfert de propriété - Élargissement de la route 117);
- 5.10. Ville de Saint-Sauveur (Pas de collecte des matières organiques en 2016).

R.3297
15.08.12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Gestion des ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 31 juillet 2015

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 juillet 2015.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3298
15.08.12

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 17 mai au 31 juillet 2015:

- Des chèques numéro 10732 à 10879 pour un montant total de 623 551.29\$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 214 192.54\$;
- Les salaires pour les périodes de 21 à 31 du 18 mai au 01 août 2015, totalisant la somme de 95 411.82\$.

Le tout totalisant la somme globale de 933 155.65\$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- Chèque # 10846 – Laboratoires Analyses S.M. Inc., analyses lacs et rivières pour la somme de 386.32\$

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3299
15.08.12

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période 17 mai au 31 juillet 2015, pour la somme de 386.32\$.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.1.3. Achat d'équipement

Attendu que la Régie a loué un aspirateur à papiers avec option d'achat;

Attendu que l'utilisation de l'aspirateur à papier est concluante;

Attendu que les sommes nécessaires à l'achat ont été réservées dans le budget 2015.

Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :

D'acheter l'aspirateur au coût de 26 092.62\$ plus taxes, de ce montant, la location payée, à ce jour est soustraite du prix d'achat, pour un montant net 20 663.62\$

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Municipalité qui avise la RIDR après le 30 juin, pour la collecte des MO (impact sur le budget)

Attendu que la résolution R.3262.15.03.18 stipule qu'une municipalité doit aviser par résolution la Régie avant le 30 juin de l'année précédant l'année du début de la collecte des matières organiques sur son territoire;

Attendu l'impact financier, advenant que les municipalités avisent la RIDR après l'adoption des prévisions budgétaires de l'année où débute la collecte des matières organiques sur un territoire donné;

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu

Que toutes municipalités qui commencent la collecte des matières organiques sur son territoire sans avoir avisé la Régie, auront comme tonnage réel lors de l'ajustement de la quote-part annuelle, le tonnage réel annuel précédant le début de la collecte des matières organiques. Un délai supplémentaire est accordé au 25 août de l'année de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Octroi des appels d'offres

6.1.5.1. Broyage de bois

Attendu que la résolution R.3281 15.05.27 octroi le contrat de broyage à la compagnie Les Entreprises P. Roy

Attendu que suite au début des opérations, la qualité de la matière ne satisfaisait pas les critères demandés;

Attendu que d'un commun accord les parties ont annulé le contrat.

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu

D'abroger la résolution R.3281.15.05.27 et ainsi mettre fin au contrat avec Les Entreprises P. Roy.

R.3300
15.08.12

R.3301
15.08.12

R.3302
15.08.12



No de résolution
ou annotation

R.3303
15.08.12

Formules Municipales No 5614-A-PS-O

R.3304
15.08.12

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Attendu que le contrat a été annulé avec Les Entreprises P. Roy pour le broyage de la biomasse pour la saison 2015;

Attendu que lors de l'ouverture des appels d'offres, il y avait deux soumissionnaires et que les soumissions étaient conformes;

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Serge Chénier il est résolu

De ratifier l'entente conclue avec l'entreprise Sylviculture et Exploitation JMJ Inc. au coût prévu, lors de l'ouverture des soumissions le 12 mai 2015.

<u>Soumissionnaires</u>	Prix (Taxes non incluses)
Sylviculture et Exploitation Forestière J.M.J.Inc.	Broyage : 450\$/heure Mobilisation et démobilisation : 415\$ / voyage

6.1.6. Demande d'aller en appel d'offres

Aucune demande

6.2. Gestion des ressources humaines

6.2.1. Réorganisation

Suite au départ de la directrice générale adjointe aux opérations, le superviseur a délégué une partie de ses responsabilités au chef d'équipe pour prendre en charge le volet opérationnel des écocentres, la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe récupère le volet administratif, notamment, les écocentres, les appels d'offres terrains, en plus de son rôle à l'intérieur des projets : élaboration du PGMR conjoint et valorisation des matières organiques. D'ici la fin des projets, le travail est fait en surtemps qui devra être repris en temps régulier;

Considérant la charge de travail, le poste agent de bureau est nécessaire à la poursuite des activités.

Sur une proposition de M. Jean-François Delisle, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

Que le poste agent de bureau devienne un poste régulier.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2.2. Structure organisationnelle

Attendu que les comités techniques reçoivent les mandats et les orientations du conseil d'administration;

Attendu que le mode de fonctionnement entre les membres des comités techniques est consensuel;

Attendu que tous les membres des comités techniques ont le même pouvoir;

Attendu que le comité consultatif reçoit les recommandations des comités techniques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Attendu que le comité consultatif fait des recommandations au conseil d'administration;

Attendu que le conseil d'administration a le pouvoir décisionnel;

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Monette, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :

D'officialiser cette structure.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.2.3. Présentation de l'organigramme

Dépôt de l'organigramme

6.2.4. Assurance-groupe – adhésion à un achat regroupé

Attendu que conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

Attendu que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,8 %;

Attendu que La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc., à compter du 1^{er} septembre 2015;

Attendu que selon l'estimation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée de son mandat (taxes incluses);

Attendu que La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Danielle St-Laurent, il est résolu :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance

R.3305
15.08.12

R.3306
15.08.12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;

- QUE** La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge accepte de verser des honoraires de 2 500 \$ (plus taxes applicables) à Mallette actuaire inc. pour la réalisation de l'appel d'offres, de l'analyse des soumissions ainsi que de la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance collective au plus tard le 1^{er} janvier 2016;
- QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans ou lors de la prochaine appel d'offres prévue à la solution d'achat regroupé par l'UMQ;
- QUE** La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE** La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions de : 500\$;
- QUE** La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. OPÉRATION

- 7.1. Dépôts des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération
- 7.2. Mandat à la firme N. Sigouin Infra-Conseils

Sur une proposition de Mme Monique Monette Laroche, appuyée par M. Serge Chénier, il est résolu :

R.3307
15.08.12

D'autoriser la firme N. Sigouin Infra-Conseils à soumettre la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation de la phase 2 du LET, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

9. COMMUNICATIONS

9.1. Publicité écocentres dans la Rouge

10. INFORMATION

Aucun point.

11. VARIA

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Pierre Monette propose la levée de la séance à 20h40.

R.3308
15.08.12

ADOPTÉE à l'unanimité



Gilbert Brassard
Président



Marc Forget
Directeur général et secrétaire-trésorier